

Conditions Générales des Locations

La location pour le compte des propriétaires est confiée à : GASP

Réservation :

La réservation n'est effective qu'après réception des 30 % du prix à titre d'acompte. En cas de location au dernier moment, il est recommandé d'adresser l'acompte par mandat télégraphique. Les nuits supplémentaires à celles prévues au contrat seront facturées en sus.

Prix :

Le prix comprend la location du chalet, les charges, chauffage, eau, électricité, commissions et honoraires.

Le solde est à verser un mois avant l'entrée dans les lieux.

Annulations :

Plus de 2 mois avant l'arrivée : 38 € de frais de dossier. De 60 à 21 jours avant l'arrivée 30 % du montant de la location soit la totalité de l'acompte versé. De 21 jours à 7 jours avant l'arrivée 50 % du montant de la location. Moins de 7 jours avant l'arrivée 100 % du montant de la location. Toute annulation doit être confirmée par courrier.

Tarifs et frais annexes :

Au prix indiqué sur le tarif s'ajoute le dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie diminué d'éventuels frais de remise en état est restitué par courrier au maximum 30 jours après votre départ si l'inventaire contradictoire n'a pu avoir lieu sur place. Le locataire est responsable de tout objet cassé ou détérioré ainsi que les dommages qui pourraient être causés aux installations en particulier de la mauvaise utilisation des appareils.

Remise des clés :

La remise des clés n'interviendra qu'après paiement du solde de la location et du dépôt de garantie. La prise en possession des clés s'effectue à partir de 16 h au chalet, sauf accord préalable.

Perte des clés par le locataire :

Une somme forfaitaire de 40 € sera exigée au locataire en cas de perte du jeu de clés afin de couvrir les frais de remplacement de la serrure.

Etat de propreté de l'appartement pour les personnes n'ayant pas pris le forfait ménage:

Le locataire devra à son départ laisser l'appartement parfaitement propre et rangé. La vaisselle et les appareils ménagers nettoyés. L'inventaire devra être effectué avant le départ du locataire. En cas de non respect de ces clauses le locataire se verra facturer les frais de nettoyage et de remise en état.

Occupation :

A l'arrivée un inventaire des lieux devra être reconnu et signé par le locataire. Toute réclamation concernant les lieux loués et l'inventaire doit être présenté impérativement au plus tard le lendemain du jour d'arriver. Les lieux loués devront être occupés en bon père de famille et seulement par le nombre correspondant à l'équipement de la literie. Les dates d'occupation parfaitement respectées, les animaux sont admis sous réserve d'acceptation du propriétaire.

Cautions :

Une caution matériel de 1 000 € sera demandée à votre arrivée et vous sera renvoyée 8 jours après votre départ.

Si vous ne prenez pas le forfait ménage, une caution ménage de 100 € vous sera demandée à votre arrivée et vous sera rendue le jour du départ après vérification que le chalet est dans l'état de propreté où vous l'avez trouvé.

Vols, pertes d'effets personnels, accidents, incendies, mauvaises utilisations... :

Gasp décline toutes responsabilités en cas de perte, de vols d'effets personnels qui interviendraient au cours de la location, d'accidents, d'incendies, de mauvaises utilisations de matériels ou autres. Gasp fait obligation au locataire de souscrire à une police d'assurance consécutive au présent engagement.

Consignes générales :

Le locataire doit apporter au logement un soin et une attention particulière aux installations techniques. Ne pas laisser les fenêtres et portes ouvertes en votre absence, les radiateurs en marche maxi... les cheminées allumées sans surveillance et d'observer les règlements d'usage dans les meublés.

Réduction de la durée du séjour :

En cas de réduction du séjour pour toutes causes que ce soit, Gasp ne sera en aucune façon tenu de rembourser le loyer correspondant à cette réduction.

Le locataire :
Lu et approuvé

Gasp :